



Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri KOX et de Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6631 du 5 août 2022 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Léon Gloden.

Ad 1)

La vente de stupéfiants dans les alentours de la structure ABRIGADO n'est pas un phénomène nouveau. Au vu du nombre de consommateurs qui se trouvent sur ce site, certains dealers se tiennent à proximité.

Ad 2)

La police obtient régulièrement des informations en provenance du milieu de la drogue, en plus de leurs propres observations et constats de la présence de vendeurs à proximité de la structure ABRIGADO. En conséquence, des enquêtes sont menées en vue d'identifier et d'interpeller les auteurs.

De manière régulière, des vendeurs de stupéfiants sont arrêtés à proximité de la structure ABRIGADO, soit en flagrant délit, soit dans le cadre d'enquêtes de plus grande envergure sous la direction d'un juge d'instruction.

Les différentes unités de la Police se concertent fréquemment et régulièrement en interne concernant la situation générale en matière de stupéfiants dans la ville de Luxembourg, mais particulièrement pour le quartier de la Gare, Bonnevoie et la structure ABRIGADO.

Ces réunions servent à évaluer les dispositifs policiers mis en place et à planifier des actions ciblées. Des collaborations et concertations régulières (réunions toutes les 4 à 6 semaines) ont également lieu entre la Police, la Ville de Luxembourg les acteurs sociaux oeuvrant sur le territoire de la ville. Le Ministère de la Santé, l'Administration des Douanes et Accises et la structure ABRIGADO se concertent également entre eux et avec la Police.

Ad 3)

La structure ABRIGADO est également sécurisée et surveillée par des agents de sécurité faisant partie de l'équipe du ABRIGADO.

Luxembourg, le 2 septembre 2022

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX